

PN-AAZ-703

PN-AAZ-703

7-5-10

LA STRUCTURE DES TAUX D'INTERET  
AU RWANDA

par  
Donald MEAD  
et  
Augustin NGIRABATWARE

Document de Travail No. 1  
Avril 1987

W

## PREFACE

La série des Documents de travail dont le présent rapport fait partie expose les résultats des travaux réalisés dans le cadre de l'Etude des Mesures d'Encouragement à l'Investissement et à l'Emploi. Ces études sont faites au sein de la Direction Générale de la Politique Economique du Ministère des Finances et de l'Economie et elles sont financièrement soutenues par l'USAID dans le cadre du Programme de Soutien à la Réforme de la Politique Industrielle et de l'Emploi. Les idées exprimées dans les Documents de travail n'engagent que leurs auteurs et non l'USAID ni le Ministère des Finances et de l'Economie.

Les documents de travail servent à mettre les résultats de ces études à la disposition des décideurs et d'autres personnes intéressées. Des copies de chaque rapport sont disponibles en français et en anglais et elles peuvent être obtenues en s'adressant aux autorités de ce Ministère.

## LA STRUCTURE DES TAUX D'INTERET

### AU RWANDA

par

Donald MEAD  
et  
Augustin NGIRABATWARE

15 avril 1987

Ce rapport est établi dans le cadre d'un projet intitulé Programme de Soutien à la Réforme de la Politique Industrielle et de l'Emploi. Il est financé par le bureau de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement Internationale au Rwanda. Ce financement est organisé par l'intermédiaire du Bureau pour la Science et la Technologie, Département Développement Rural et Institutionnel de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International à Washington, D. C. 20523, à travers un projet intitulé Emploi et Analyse des Politiques d'Entreprises (Employment and Enterprise Policy Analysis project, EEPA), un consortium regroupant l'Institut Harvard pour le Développement International (HIID, contract prime), Michigan State University et Development Alternatives, Incorporated (sous-contractants) (Contract no. DAN-5426-C-004098-00). Les travaux relatifs à ce projet au Rwanda sont effectués dans le cadre d'un sous-contrat de EEPA avec Michigan State University. Nous remercions l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International pour son assistance.

## Table des matières

	page
I. Introduction	1
II. La mobilisation de l'épargne: principes généraux	2
III. Les taux créditeurs: la situation en vigueur	3
IV. Les recettes des banques: un survol	4
V. Les coûts d'intermédiation et les bénéfices des banques	5
A. Les coûts des fonds	6
B. Les coûts administratifs	6
C. Les risques	6
D. Les bénéfices nets	
VI. La liquidité des banques	8
VII. Les particuliers de demandes de crédit	9
A. Le transport	9
B. Les PME	10
C. L'agriculture	11
VIII. Recommandations	
A. Pour les taux créditeurs	12
B. Pour les coûts des prêts et les taux débiteurs	12
C. Autres recommandations	14

12

## I. Introduction.

En matière de financement du développement, deux objectifs peuvent être assignés aux institutions de crédit et de dépôts:

a) attirer l'épargne dans le circuit financier général avec un effort particulier sur les dépôts à long terme; et

b) allouer de façon optimale les ressources financières disponibles.

Il est parfaitement indiqué de se demander dans quelle mesure les institutions financières du Rwanda remplissent la mission de financer les activités prioritaires du développement. Les taux d'intérêt constituent un outil d'intervention au service des banques en tant qu'agents de développement. La volonté de réviser les niveaux des taux d'intérêts du Rwanda doit partir de l'évaluation précise de l'impact des institutions bancaires sur l'économie nationale.

Notre analyse se limitera aux trois banques commerciales du pays pour souci d'efficacité. De plus, elles sont les plus importantes du point de vue réglementation des taux d'intérêts. Les trois banques ont des situations communes du point de vue de la politique des taux d'intérêt et sont largement différentes des autres institutions financières quant aux buts ultimes poursuivis. La BNR détermine la structure des taux d'intérêt obligatoire pour les banques commerciales alors que les Banques Populaires, la Caisse d'Épargne et la Banque Rwandaise de Développement ont une plus ou moins grande latitude d'appliquer les taux qu'elles veulent.

Les parts de l'Etat rwandais dans ces institutions financières déterminent ou devraient déterminer la force d'intervention de l'Etat dans certains domaines d'orientation des banques. Ces parts sont respectivement de 51%, 50%, et 4% pour

la BCF, la BK et la BACAR. Dans d'autres domaines, le substitut presque parfait de l'Etat dans cette matière, en l'occurrence la BNR, instaure des réglementations pour toute institution financière.

## II. La mobilisation de l'épargne: principes généraux.

A. Le système financier au Rwanda se situe à un niveau encore peu avancé. Les banques doivent être encouragées à contribuer à l'approfondissement du système financier du pays en attirant de plus en plus l'épargne dans le circuit financier. Ce serait une erreur sérieuse de prendre un point de vue très étroit, pessimiste et à très court terme: les institutions financières peuvent contribuer significativement à la mobilisation de l'épargne. Avec cet objectif en vue, il est important que les taux créditeurs soient positifs en termes réels pour toutes sortes de dépôts.

B. Les taux sur les dépôts à plus longs termes doivent être plus élevés que ceux qui rémunèrent les dépôts à vue ou à plus court terme. En encourageant les dépôts à long terme, les banques peuvent financer avec plus de facilité les projets qui ne sont productifs qu'à long terme. Le système en vigueur donne des résultats exactement contraires à ceux désirés: les banques préfèrent les dépôts à vue aux dépôts à terme, puisqu'elles doivent rémunérer davantage ces derniers, et la réglementation ne les encourage pas à octroyer des prêts à long terme et deriger, en conséquence, un taux d'intérêt plus élevé pour des prêts plus étendus que ceux prévus par la grille de la BNR.

C. La croissance des différentes catégories constitutives de la masse monétaire peut être un bon indicateur pour voir si la dynamique des taux d'intérêt est adéquate: si les taux d'intérêts créditeurs sont jugés hauts par les opérateurs, il y aura beaucoup d'épargne sous forme de dépôts à long terme. Les chiffres indiquent une croissance significative pour la quasi-monnaie: la circulation fiduciaire et les dépôts à vue ont

augmenté plus lentement (voir le tableau 1 en annexe). Mais les dépôts à terme (plus d'un an) ne représentent qu'une partie de la quasi-monnaie. Le tableau suivant montre l'évolution différenciée des dépôts à terme pour les trois banques.

	<u>Dépôts à terme (plus d'un an) par rapport au total des dépôts</u>			
	(pourcentage)			
	1982	1983	1984	1985
BCR	24,9	15,2	22,8	18,7
BK	14,8	22,0	20,6	40,5
BACAR	-	-	47,6	56,6

Source: les comptes des banques

La BACAR a, plus que les autres banques, la vocation de recueillir des dépôts à plus d'une année. La proportion de dépôts à terme par rapport au total des dépôts est plus faible pour la BCR que pour les autres banques. En général, il y a eu un progrès dans le domaine de la mobilisation de l'épargne par les institutions financières; avec un taux d'intérêt plus favorable, on pourrait accélérer ce processus.

### III. Les taux créditeurs: la situation en vigueur.

A. Jusqu'à présent, les dépôts à vue ne sont pas rémunérés. Avec un taux d'inflation moyen au Rwanda de 10,5% par an dans les années 1973-84<sup>1</sup>, le taux d'intérêt réel était carrément négatif sur ces dépôts. En 1985, environ 56% des dépôts des 3 banques commerciales au Rwanda étaient des dépôts à vue.

B. Pour les dépôts à terme, les taux créditeurs minimum sont spécifiés par la BNR; ils varient entre 6% et 9,5%. Ce sont des

<sup>1</sup> Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1986, page 198.

taux nets après le paiement d'une taxe mobilière de 20%. Les coûts bruts supportés par les banques sont donc ces taux divisés par 0,8. C'est à dire qu'un taux net de 6% correspond à un coût brut à la banque de 7,5%.<sup>2</sup>

C. Le taux moyen payé sur tous les dépôts en 1985 était de 2,1% pour la BCP; 3,1% pour la BK; et 6,1% pour la BACAR (voir tableau 2 en annexe). Ces différences indiquent l'importance primordiale des dépôts à terme pour la BACAR, tandis que les dépôts à vue constituaient la grande partie pour les autres deux banques.

#### IV. Les recettes des banques: un survol.

A. Les taux débiteurs sur les prêts octroyés par les banques commerciales sont spécifiés par la BNR, sous forme de plafonds. Ceux-ci indiquent un niveau très bas (3-6%) pour le financement de l'exportation, une catégorie de niveau moyen (9-11%) pour d'autres activités jugées prioritaires et une troisième catégorie avec un taux plus élevé (13-17%) pour les prêts dit spéculatifs ou non prioritaires (voir en annexe tableau 3 pour détails).

B. En spécifiant les plafonds pour les taux débiteurs des banques, la BNR a tenu surtout à favoriser des activités jugées prioritaires et pénaliser celles qui sont moins importantes pour le développement du pays. Du point de vue des banques commerciales, les buts poursuivis peuvent être exactement inversés; elles s'intéressent à l'octroi des crédits de caisse ou des prêts hypothécaires, qui leur procurent 14%, plutôt qu'à l'octroi des crédits d'investissement ou le financement de la production agricole, qui ne produisent que 9-11% d'intérêt. Dans

---

<sup>2</sup> De ce total de 7,5%, 20% (1,5%) est payé au fisc et 80% (6,0%) au client. Pour les déposants particuliers, le paiement au fisc est fait directement par la banque; le client ne reçoit que 6%. Pour les sociétés, la banque paie 7,5% au client; c'est la responsabilité de la société de transmettre le 1,5% au fisc lors de son paiement régulier d'impôt.

le même sens, les prêts à long terme ne sont pas assortis des taux d'intérêts plus élevés que ceux relatifs aux prêts de court terme octroyés aux secteurs du commerce ou des services. Les banques commerciales n'ont donc pas intérêt à octroyer des prêts à long terme aussi longtemps que la structure actuelle des taux d'intérêt (et même celle proposée en 1983) reste inchangée. La proportion des prêts à long terme des banques commerciales n'était que de 4% du total des prêts au 31 décembre 1985. Elle avoisinait les 5,4% en 1986 et concernait presque exclusivement le financement des particuliers (achat véhicule, immobilier, etc.).

C. Les recettes bancaires relatives aux seuls crédits octroyés ne constituent qu'environ la moitié des recettes totales:

	<u>Recettes sur crédits octroyés/Total des recettes en %</u>			
	1982	1983	1984	1985
BCF	47,7	55,2	57,9	51,5
BR	48,3	51,1	50,9	47,6
BACAR			53,3	55,4

D'autres volets importants sont des activités liées au commerce: les lettres de crédit, les commissions sur le change, etc. En élargissant les bénéfices et la rentabilité des banques, on ne doit pas se limiter au seul intérêt obtenu sur les prêts qui n'explique que la moitié de leurs recettes brutes. Ceci dénote la capacité des banques de compenser les bénéfices faibles réalisés dans les opérations de prêts par les résultats nets très positifs des autres opérations.

#### V. Les coûts d'intermédiation et les bénéfices nets des banques.

Les recettes des banques -- ce qu'elles reçoivent comme intérêts sur les prêts et dans d'autres activités financières -- couvrent quatre sortes de charges: i) le coût des fonds (les taux d'intérêt créditeurs); ii) les frais d'administration; iii) les

risques des impayés; et iv) les bénéfices dus aux actionnaires des banques. On peut analyser la situation des banques sous ces quatre angles. Cette analyse pourrait aussi être faite en termes de marge entre les taux créditeurs (point i ci-dessus) et les taux débiteurs (le total des points i-iv ci-dessus); ce qui est comparable.

A. Le coût des fonds. Comme c'est indiqué ci-dessus, les fonds que les banques ont reçus sous forme de dépôts ont un coût qui est fonction du taux d'intérêt créditeur. En 1985, le niveau moyen de ce taux pour les trois banques commerciales a varié entre 2,1% et 6,1% (voir le tableau 2 en annexe). En plus, il faut reconnaître que les dépôts ne financent qu'à peu près la moitié des actifs des banques; le reste provient des prêts des autres institutions financières, y compris la BNR, des passifs à long terme et des fonds propres. Cette dernière rubrique n'a couvert qu'environ 5% des actifs. Une façon de diminuer le coût moyen des fonds serait d'augmenter les fonds propres, soit en admettant de nouveaux actionnaires, soit en encourageant les actionnaires primaires à investir davantage dans les banques.

B. Les coûts administratifs. Les coûts administratifs des banques commerciales rwandaises sont jugés excessifs. Les coûts administratifs pour un échantillon de pays sont présentés dans le tableau 4 en annexe. Pour les pays industrialisés, le ratio des coûts administratifs sur les avoirs était en moyenne de 2,3%. Pour les pays en voie de développement avec un taux d'inflation bas comme le Rwanda, le ratio des frais administratifs sur les avoirs des banques est en moyenne de 2,3-3,3%. Le chiffre comparable au Rwanda en 1983 était de 5,0%.

Cette situation particulière est due au fait que les banques commerciales du Rwanda sont de véritables succursales de banques étrangères. Celles-ci envoient les membres de la direction dans les filiales, cadres dont les salaires en espèces et en nature sont exorbitants et n'ont aucune commune mesure avec ceux versés au personnel autochtone. Une des solutions à ce problème consisterait, entre autres, de remplacer progressivement les

cadres étrangers par des cadres rwandais dont les couts seraient moins élevés.

C. En ce qui concerne les risques, on peut donner une indication des couts dans ce domaine à la base d'un examen du niveau des provisions et d'autres prêts non-recouvrables. Comme cela apparaît dans le tableau 5 en annexe, ces chiffres étaient temporairement élevés en 1985 suite aux problèmes de la Sominwa; pendant les quatre dernières années, ils atteignent une moyenne de 1% des actifs. Le résultat de la BACAR est plus favorable de ce point de vue puisque la banque ne vient que de se lancer.

Le problème des risques est largement résolu par les garanties offertes par le Fonds Spécial de Garantie (FSG). Le montant maximum concerné par la garantie est de 5 millions et 10 millions respectivement pour les individus et les sociétés. Le problème du risque devrait se poser très peu depuis la création et le fonctionnement régulier du FSG; seuls les 9-22% des prêts à long terme des banques dépassent la barre de couverture du FSG.

D. Les bénéfices nets. Suivant les comptes publiés, les banques commerciales au Rwanda ne sont pas très bénéficiaires. En 1985, leurs bénéfices nets après impôts n'étaient que de 1-4% des fonds propres, et moins de 1% des avoirs (voir tableau 6 en annexe). Ces chiffres indiquent que les taux d'intérêts élevés ne sont pas associés à des bénéfices nets exorbitants. Il y a trois aspects importants qui permettent de mettre en doute cette conclusion:

1. 1985 était une année exceptionnelle au point de vue des bénéfices à cause de la faillite de la Sominwa. En 1982, les bénéfices nets après impôts étaient de 19% et de 21% des fonds propres pour la BCR et la BF.

2. Toutes les trois banques ont une participation significative des banques étrangères. Une partie importante des bénéfices est réalisée en dehors du pays sous forme de financement du commerce international. Des arrangements sont

faits avec les "maisons-mère" et les bénéfices réalisés dans ce secteur ne sont pas transférés au Rwanda et sont carrément exclus des rapports des banques.

3. Les comptes des banques du pays ne sont pas présentés dans une forme standard et ils ne sont pas apurés par des vérificateurs professionnels. Les comptes ne reflètent donc pas toute la vérité.

#### VI. La liquidité des banques.

Deux aspects de la liquidité des banques doivent être mis en exergue dans cette discussion du taux d'intérêt.

A. Le degré auquel les dépôts à vue sont couverts par les actifs liquides (à court terme) est une mesure normale internationale de la liquidité des banques. A la fin de 1985, le ratio d'actifs réalisables à très court terme sur les dépôts à vue pour les trois banques commerciales étaient respectivement de 69%, 77%, et 84% pour la BCR, la BK et la BACAR. De ce point de vue, les banques commerciales rwandaises ont un niveau de liquidité très bas. Dans le mesure où les dépôts à vue sont stables, la situation ne cause pas de soucis contrairement à une période d'instabilité. Il serait souhaitable de changer la structure des passifs des banques en augmentant la portion à plus long terme. Ceci doit être fait par le biais du taux d'intérêt.

B. Le degré de liquidité des actifs des banques est aussi un aspect à examiner. L'examen de ce point de vue laisse voir que les banques rwandaises sont relativement liquides. On pourrait dire que, eu égard à la réglementation et les demandes des prêts auxquelles elles font face à présent, les banques ont un surplus de fonds qu'elles ne peuvent prêter qu'avec difficulté. Si les plafonds en matière de taux sont respectés, les banques ne peuvent pas, en conséquence, aller au-delà de certains termes puisque la structure des taux d'intérêt ne le leur permet pas. C'est ainsi que les banques refusent parfois de grands dépôts ne

pouvant les replacer ailleurs aux conditions de plafonds.

On ne peut pas comprimer la marge entre les taux débiteurs et les taux créditeurs sans aggraver cette situation de surliquidité. L'objectif primordial dans ce domaine serait d'assouplir les plafonds sur les taux d'intérêts débiteurs, pour encourager les banques à prêter ces fonds aux clients qui ne peuvent être servis qu'à des taux d'intérêts plus élevés, puisque ces prêts exigent ou bien plus de risque, ou bien plus de frais d'administration.

Dans une telle situation de surliquidité, l'établissement d'un système de réescompte ne servirait à rien, puisque les banques ne manquent pas de fonds à prêter. D'autre part, la création d'un marché monétaire pourrait assurer aux banques un débouché pour les fonds qu'elles ne peuvent pas placer autrement.

## VII. Cas particuliers de demandes de crédit.

Dans ce chapitre, nous examinons les besoins de crédit dans des domaines spécifiques: le transport, les PME, et l'agriculture.

A. Le transport. On a souvent constaté que le transport au Rwanda coûtait cher. Une explication primaire de ce fait est que le taux d'intérêt est très élevé, ce qui fait que le prix d'achat des camions est très haut. Pour vérifier cette idée, on a examiné une étude des transports au Rwanda, étude qui nous permet d'analyser le prix de revient que supportent les transporteurs. Les calculs sont présentés dans le tableau 7 en annexe. Les résultats principaux sont les suivants:

1. Pour un camion lourd avec remorque roulant sur les routes bitumées, par exemple, le coût de transport est estimé à FRw 179 par kilomètre. Dans ce total, les intérêts atteignent 8 francs le kilomètre, soit 4,5% du total. Pour d'autres sortes de véhicules et routes, ce ratio varie entre 3,4% et 6,7%.

2. Une réduction du taux d'intérêt (le niveau actuel est de 14% pour l'achat des véhicules d'utilité) à 9% réduirait les frais financiers de 35% (col. 6 du tableau). Mais puisque ces frais ne sont qu'une partie limitée du total, les coûts totaux de transport ne diminueraient que de 1,2-2,4% (col. 7 du tableau).

B. Les PME. On peut dégager quelques idées importantes dans le domaine du taux d'intérêt pour les PME.

1. L'octroi du crédit aux PME coûte cher aux banques. Les frais d'évaluation par prêt pour les petits emprunteurs sont généralement semblables ou même plus élevés que pour les grands prêts (les clients ne savent pas compléter les dossiers, n'ont pas de comptabilité, etc.). Ceci fait que les frais administratifs par franc prêté sont beaucoup plus élevés pour les petits prêts que pour les grands.

2. Les prêts PME comportent généralement plus de risque que les prêts aux grandes entreprises. Ce sont souvent de nouvelles entreprises, avec une expérience de gestion limitée et un niveau bas de garantie. Partout dans le monde, la faillite de nouvelles entreprises--surtout les petites--est assez élevée; même dans les pays développés, 30-50% des nouvelles petites et moyennes entreprises font faillite dans les premières années.

3. Étant donné les coûts administratifs et les risques plus élevés des prêts aux PME, les banques ne choisiront généralement pas d'octroyer des prêts à cette catégorie sauf si a) les coûts supplémentaires sont subventionnés d'une façon ou d'une autre, et/ou b) elles peuvent demander un taux d'intérêt plus élevé pour couvrir leurs coûts supplémentaires.

4. Établir un plafond uniforme sur le taux d'intérêt pour toutes sortes d'emprunteurs--grands, moyens et petits--sans cette intervention diminuera sérieusement le volume des prêts aux PME. Les banques choisiront d'octroyer les crédits seulement aux

clients pour lesquels les coûts administratifs et les risques sont plus bas (c. à. d. les plus grands clients). Dans une telle situation, les PME seront forcées de s'appuyer sur les sources informelles de crédit, qui sont généralement octroyées à un taux d'intérêt beaucoup plus élevé.

5. Encourager les prêts bancaires aux PME exige une combinaison des politiques suivantes:

a) soutien par le gouvernement d'une partie des frais supplémentaires relatifs aux prêts aux PME. Cela peut être fait sous forme de paiement de salaires des fonctionnaires qui travaillent dans les banques dans le cadre de l'administration du programme PME, ou une bonification des taux d'intérêts. Cette bonification pourrait se faire, par exemple, de sorte que les banques prêtent l'argent à 10% aux PME, et reçoivent 5% en retour du gouvernement; elles reçoivent au total 15% sur les prêts aux PME, bien que les clients ne paient que 10%.

b) un programme de garantie pour diminuer (mais pas éliminer) les risques de prêts aux PME; ou

c) permettre aux banques de demander un taux d'intérêt plus élevé pour leurs prêts (très risqués et peu garantis) aux PME.

C. L'agriculture. Dans sa lettre No. 438/09.04 du 6 février 1987, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a indiqué que "le secteur agricole ne dégage que très rarement une rentabilité supérieure à 6%." Si ce constat du Ministre est vérifié par des études empiriques sur le champ, cela pourrait justifier un système de bonification des prêts à l'agriculture comparables à ce qu'on a suggéré ci-dessus pour les PME. Etablir des plafonds bas pour les prêts à l'agriculture sans autre intervention ne peut avoir autre résultat que de diminuer le montant des prêts qui seront octroyés à ce secteur par les banques.

## VIII. Recommandations.

### A. Pour les taux créditeurs:

1. Appliquer un taux créditeur minimum sur les dépôts à vue qui sera fixé chaque année par la BNR à un niveau égal au taux d'inflation prévu pour l'année suivante (ou bien le taux d'inflation des six derniers mois).

2. Diminuer les taux créditeurs sur les dépôts à court terme (1-3 mois), pour donner un stimulant aux déposants de laisser leurs dépôts pour des périodes plus étendues. Ces taux doivent être en tout cas supérieurs à ceux des dépôts à vue.

3. Modifier à la baisse le système d'impôts mobilier pour réduire le coût supporté par les banques des dépôts. Ceci pourrait être accompli par la réduction du taux de cet impôt sur les intérêts reçus de 10% à 10%.

4. Inviter les banques à établir un taux créditeur plus favorable pour de grands dépôts (plus d'un million Ffrw) à long terme (plus d'un an). Ceci permettrait aux banques d'octroyer des prêts à plus long terme.

5. Encourager les banques à augmenter les fonds propres, soit par vente d'actions aux privés rwandais, soit par augmentation de part des actionnaires primaires.

### B. Pour les coûts des prêts et les taux débiteurs:

1. En ce qui concerne le Fonds Spécial de Garantie, réduire la charge à l'emprunteur de 3% à 1%. En même temps, le pourcentage du prêt couvert par la garantie devrait être réduit de 100% à 30%. Garantir 100% d'un prêt élimine tout risque pour la banque et cela n'a aucun sens économique.

2. Encourager la concurrence en examinant favorablement l'établissement d'une nouvelle banque commerciale avec actionnaires majoritaires privés rwandais. Le Rwanda a fort besoin d'une nouvelle répartition des forces bancaires en matière de crédits et de dépôts. Pour cela, une ou plusieurs nouvelles banques doivent être créées sans inspiration coloniale comme celles qui existent actuellement. Les nouvelles banques devraient concurrencer celles qui existent déjà quant aux coûts de gestion. Pour ce qui est de l'obtention des lignes de crédit à l'extérieur, l'affaire doit être menée avec le plus de circonspection possible.

3. Employer la position actionnaire majoritaire du gouvernement rwandais pour arriver à réduire les coûts d'administration de la BCR et BR. Une des solutions à ce problème consisterait, entre autre, à remplacer progressivement les cadres étrangers par des cadres rwandais dont les coûts seraient moins élevés.

4. Instaurer un système de bonification pour les prêts aux PME, pour couvrir les frais supplémentaires que les banques doivent supporter dans l'octroi de ces prêts. Examiner s'il y a justification d'appliquer la même recette pour les prêts à l'agriculture.

5. Encourager les banques commerciales à octroyer des prêts à plus long terme en a) éliminant les règlements qui limitent leur capacité d'octroyer des prêts à long terme sauf pour des objectifs très précis (pour l'habitat social); et b) leur permettant d'imposer des taux débiteurs plus élevés pour les prêts à plus long terme.

6. Supprimer le système de réglementation détaillée et stricte de tous taux d'intérêt débiteurs. Dans la situation actuelle de surliquidité des banques, essayer de réduire la marge entre taux créditeur et taux débiteur peut diminuer sérieusement l'intérêt des banques à mobiliser l'épargne et à octroyer le crédit. Les banques se limiteraient à des prêts avec un minimum

de risque, et aux activités autres que l'octroi de crédit, qui déjà, leur fournit plus de la moitié des recettes. Il faut permettre aux banques d'exiger des taux d'intérêt plus élevés pour des prêts avec plus de risque ou avec des coûts administratifs plus élevés (par exemple, ceux aux PME); autrement elles chercheront toujours à réduire ces prêts au minimum.

7. Si on continue à établir des plafonds des taux débiteurs, la BNR doit renforcer son équipe d'éléments nouveaux qualifiés pour que les banques commerciales appliquent les taux d'intérêts légaux ou qu'elles ne les modifient pas en prétextant à la volée que les procédures n'ont pas été bien suivies ou les documents à produire incomplets. Ici l'allusion est faite au taux d'intérêt de 14% considéré par les banques comme applicable au crédit de caisse au lieu du crédit à l'exportation lorsque certaines formalités administratives ne sont pas remplies lors de l'ouverture du dossier. Pourtant, sur ce taux d'intérêt de caisse de 14%, le taux d'intérêt payé par l'institution financière sur les avances reçues peut être seulement de 7,5%.

8. Si on propose d'instaurer un système de bonification pour les prêts aux PME et/ou à l'agriculture, il on doit établir en même temps des contrôles stricts pour assurer que ceux qui en bénéficient soient des artisans, des petits entrepreneurs ou des fermiers et non pas des propriétaires fonciers inactifs et des fonctionnaires du gouvernement.

#### autres recommandations:

1. Examiner la possibilité d'installer un marché monétaire pour assurer un débouché des fonds que les banques ne peuvent pas placer ailleurs.

2. Renvoyer au département de suivi et de contrôle de la BNR, et insister que les banques présentent leurs comptes de façon uniforme, transparente et professionnellement apurée.

## ANNEXE

### 1. L'évolution de la masse monétaire et ses composantes

(chiffres de fin de décembre)

	1980	1981	1982	1983	1984
	(millions de Francs Rwandais)				
Circulation					
fiduciaire	5.689	6.085	6.260	6.662	7.030
Dépôts à vue	5.239	5.643	5.182	5.632	6.302
Quasi-monnaie	3.189	4.209	4.712	5.759	6.549
total	14.117	15.938	16.154	18.054	19.881

(pourcentage)

Circulation					
fiduciaire	40,4	38,2	38,8	36,9	35,4
Dépôts à vue	37,1	35,4	32,1	31,2	31,7
Quasi-monnaie	22,6	26,4	29,2	31,9	32,9

Source: BNR Bulletin No. 12 (Décembre 1985), p. 19.

### 2. Taux d'intérêt moyen payé par les Banques sur les dépôts

	1982	1983	1984	1985
Banque Com. du Rwanda	1,0%	1,4%	2,4%	2,1%
Banque de Kigali	1,8%	2,3%	2,5%	3,1%
BACAR			3,9%	6,1%

Sources: les comptes annuels des banques.

3. <u>Taux de débiteurs maximum ne dépassant pas 10,0% depuis novembre 1979</u>	
3,2-6,0%	Crédits à l'exportation (variant suivant le produit)
9%	prêts hypothécaire habitat social financement de la production agricole financement de l'importation des produits de première nécessité
11%	crédits d'investissement -concernant les projets inscrits au plan -artisans et PME nationales
13%	financement stockage de produits d'exportation autre que café et minerais crédits d'escompte de factures, fourneaux, le stockage, d'usinage de marchandises pour artisans, PME nationales, et autres (non compris pour l'importation de produits de première nécessité)
14%	crédits de caisse (artisans, PME nationale, et autres) prêts hypothécaires autre que habitat social (plus de 5 ans: 14,5%) financement véhicule utilitaire (artisans PME nationale, et autres) crédits d'investissement autre que projets inscrits au plan, artisans et PME nationales
17%	prêts personnels financement ventes à crédit autres que véhicules utilitaires

Source: BNR

4. Ratio des coûts administratifs sur le total des actifs

<u>Pays développés</u>	1979	1980	1981	1982	1983
France	2,15	2,08	2,03	-	-
Allemagne (FR)	2,06	2,14	2,20	-	-
Italie	2,22	2,45	2,41	-	-
Espagne	2,22	3,17	3,10	-	-
Suède	1,79	1,65	1,50	-	-
Etats-Unis	2,54	2,63	2,76	-	-
Moyenne	2,33	2,35	2,33		

Pays en voie de développement

Brésil*	10,2	11,0	12,2	-	-
Chili*	-	-	-	3,5	2,8
Colombie*	4,3	4,8	-	5,3	-
Corée du Sud	2,0	2,0	2,1	-	-
Libéria	-	-	6,6	-	-
Malaysie	1,7	1,2	1,2	1,2	-
Mexique*	-	4,3	5,0	4,9	4,6
Pakistan	3,1	3,0	3,0	3,1	2,8
Pérou*	5,6	6,1	6,2	-	-
Portugal*	2,2	2,3	2,3	2,2	2,3
Rwanda	-	-	-	-	5,0
Sri Lanka	-	3,4	3,8	3,9	3,8
Thaïlande	2,3	2,4	-	-	-
Tunisie	-	-	2,0	2,1	-
Turquie*	7,5	8,5	6,8	5,4	4,1
Venezuela	3,2	4,0	-	-	-

Moyenne, tous pays en voie de développement:

4,2      4,4      4,6      3,5      3,6

Moyenne, pays en voie de développement autre que Rwanda avec taux d'inflation < 20% par an:

2,4      2,7      3,1      2,6      3,3

\* = pays avec taux d'inflation 1973-1984 > 20% par an

Source: James A. Hanson et Roberto de Rezende Rocha, High Interest Rates, Spreads, and the Costs of Intermediation, La Banque Mondiale, Washington D. C., p. 25.

5. Ratio des impayés aux actifs des Banques

	1982	1983	1984	1985	Moyenne sur 4 ans
<b>Banque Commerciale du Rwanda</b>					
Impayés	27	57	53	235	
Actifs	7.032	7.448	8.024	9.442	
Ratio	0,4%	0,8%	0,7%	2,5%	1,0%
<b>Banque de Kigali</b>					
Impayés	39	26	60	160	
Actifs	5.187	5.979	7.203	8.178	
Ratio	0,7%	0,4%	0,8%	2,0%	1,1%
<b>BACAR</b>					
Impayés			1	26	
Actifs			2756	3467	
Ratio			-	0,7%	

Sources: les comptes des banques. Les impayés sont les provisions et d'autres prêts non-recouvrables. Les impayés et les actifs sont en millions de FRW.

6. Ratio des bénéfices nets (après les taxes) aux fonds propres des banques.

	1983	1984	1985
Banque Commerciale du Rwanda	19%	12%	4%
Banque de Kigali	21%	4%	1%
BACAR			4%

Sources: les comptes des banques.

7. Coûts de transport (FRw par kilometre)

		Situation actuelle		Hypothèse alternative:			
		taux d'intérêt = 14%		taux d'intérêt = 9%			
	coûts de finance	coûts totaux	(1)/(2) (%)	coûts de finance	coûts totaux	% changement col 4 col 5	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
<b>Camionnette (1,7 tonnes)</b>							
RB (40/5)	1,25	36,5	3,4	0,81	36,06	-35,2	-1,2
RT (30/4)	2,10	52,3	4,0	1,35	51,55	-35,7	-1,4
PR (25,4)	2,52	73,8	3,4	1,62	72,90	-35,7	-1,2
<b>Camion léger (10 tonnes)</b>							
RB (45/5)	5,00	92,4	5,4	3,24	90,64	-35,2	-1,9
RT (35/4)	8,11	132,4	6,1	5,21	129,50	-35,8	-2,2
PR (20/4)	14,20	211,2	6,7	9,11	206,11	-35,8	-2,4
<b>Camion lourd avec remorque</b>							
RB (50/5)	8,06	179,3	4,5	5,18	176,42	-35,7	-1,6
RT (45/4)	11,20	228,0	4,9	7,20	224,00	-35,7	-1,8

RB = Routes bitumées

RT = Routes en terre entretenues

PR = Pistes rurales

Notes: les chiffres entre parenthèses indiquent les kilomètres roulés par an dans cette hypothèse, suivi par la durée de vie en années du véhicule. L'étude de base donne des chiffres pour chacune des alternatives. Nous n'en avons choisi qu'un échantillon. On a choisi les chiffres avec assurance omnium pour 1 année. Suivant l'étude de base, on a supposé des prêts pour trois ans.

Source: République Rwandaise, Ministère des Transports et des Communications, Etude Générale des Transports Intérieurs au Rwanda, Phase I, Tome II: Trafic et Analyse Economique (Juin, 1985).